

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 15/01/2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

RAPPEL :

Toute demande faite par un autre moyen que la boîte mail officielle du club n'est plus prise en compte.

Il est demandé instamment aux clubs **d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boîte mail de la commission féminines et non de la commission sportive**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES **EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

RAPPEL COMMISSION DES REGLEMENTS

Note aux clubs de :

- VOUREY Sport/VOIRON-MOIRANS
- O. NORD-DAUPHINE/ARTAS-CHARANTONNAY
- NIVOLAS /F.C. LA TOUR- ST CLAIR

Art 39.1 ter des R.G. de la F.F.F. : « *Un groupement de clubs de football voisins peut être créé pour promouvoir, améliorer et développer la pratique du football dans les catégories de jeunes et, pour les compétitions de District et du dernier niveau de Ligue uniquement, en Senior Féminine.* »

Art 39.4 des R.G. de la F.F.F. : « *Les équipes du groupement prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs adhérents. Il n'est enregistré qu'une seule équipe par niveau, excepté le dernier niveau; dans ce cas, les équipes sont réparties dans des groupes différents* ».

R.G. de l'AuRAFoot : CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS FÉMININS :

Art. 4 – OBLIGATIONS DES CLUBS

► Les clubs de R2 F doivent :

- Disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.
- Avoir au moins une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à effectif réduit) engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum.
- Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.
- Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).

En outre, les clubs doivent participer :

- à la Coupe de France Féminine.

à la Coupe LAuRAFoot Féminine.

Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat :

- En cas d'accession en championnat R2 F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession.

La date limite de dépôt du dossier complet au District est fixée au 31 mars.

COURRIERS : VILLE DE GRENOBLE, ISLE D'ABEAU, SEYSSINET, VOUREY, CORBELIN, CHARVIEU

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D2

NIVOLET 2 : forfait général

CHAMPIONNAT A 8

SEYSSINET : inscription d'une équipe. Jouera en D2 poule A

CHAMPIONNAT U15

VALLEE DU GUIERS 2 : forfait pour la 2^e phase

SUD ISERE : inscription d'une équipe 2

Une réflexion a été menée quant à la 2^e phase de ce championnat suite aux desideratas de certains clubs pour limiter le nombre de kilomètres (carburant)

Nous avons choisi de garder les mêmes poules. Le problème de répartition des poules s'est posé dans la mesure où il y a plus de clubs dans le Nord Dauphiné que dans le secteur de Grenoble

Nous ferons le point à la plénière quant à la finalité de ce championnat.

COUPE Monique BERT A 11

Un tour de cadrage aura lieu le 3 février 2019

BOURGOIN- VALLEE BLEUE

VEZERONCE HUERT – SASSENAGE

¼ de Finale le 17 Février

CHAMPIONNAT A 8, COUPE A 8

Le nombre de mutées autorisé dans ces championnats est limité à 4 dont 2 mutées hors période

CHALLENGE FESTIVAL NATIONAL

En prévision de la finale départementale du challenge festival NATIONAL U13F, nous sollicitons les clubs pour s'inscrire ainsi que les éventuelles ententes.

RAPPEL : cette finale aura lieu le 6 avril sur un lieu à déterminer.

BENEVOLES FEMININES

En cette année de coupe du monde et toujours dans le cadre de l'opération « Mesdames franchissez les barrières » la commission demande aux clubs afin de récompenser leurs bénévoles féminines de bien vouloir contacter par mail le secrétaire général pour obtenir les informations et le support nécessaire (**à ce jour, toujours un seul contact**)

COUPES FUTSAL

La coupe FUTSAL sera organisée sous forme de plateaux les 12 et 19 janvier
1 seule coupe séniors / U18 ; pour plus de renseignements voir le P V FUTSAL

RASSEMBLEMENT U12F/U13F A ST SIMEON DE BRESSIEUX

Compte rendu et photos sur le site

Remerciements au club de ST SIMEON DE BRESSIEUX pour la parfaite organisation de ce rassemblement

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55